

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
78, rue du Faubourg Saint-Denis  
75010 - PARIS  
Tél. : 0144799621  
Fax : 0142462656  
Courriel : [sg@snesup.fr](mailto:sg@snesup.fr)

Le 18 mars 2016

Communiqué de presse

**Paris, Strasbourg, Lyon, Marseille...**

## **Des répressions policières inadmissibles**

Alors que les étudiants, les lycéens, les sans-emploi et toute une jeunesse de plus en plus précarisée manifestent contre la loi « travail », le gouvernement s'entête dans une mauvaise réforme et semble faire le choix de la force contre les libertés publiques.

Le SNESUP-FSU condamne fermement les interventions policières parfois très violentes qui se sont multipliées sur plusieurs campus cette semaine, et à l'occasion de la journée nationale du 17 mars, soutenue par de nombreuses organisations syndicales. Que ce soit l'arrestation d'un étudiant dans les locaux de l'université Lyon 2, le matraquage de lycéens et d'étudiants sur le campus de l'Université de Strasbourg (5 blessés légers) ou encore les charges très violentes de CRS à Tolbiac (plusieurs blessés) suite à une décision du recteur et du ministère après une demande du président de Paris 1, ces interventions disproportionnées témoignent d'une inquiétante collaboration des directions et des présidences d'université avec les forces de l'ordre et le pouvoir politique. Le comportement provocateur des forces de police lors de la manifestation pacifique du 17 mars à Marseille est tout aussi inadmissible.

Le SNESUP-FSU met en garde le gouvernement contre toute tentative de répression et de stigmatisation du légitime mouvement de protestation de la jeunesse, dans les villes comme dans les universités. Il réitère sa demande que les étudiant-e-s mobilisé-e-s contre le projet de loi "Travail" ne soient en aucune manière sanctionné-e-s dans leurs études, et renouvelle son appel aux directions des universités et à l'ensemble des collègues à prendre toutes les dispositions nécessaires (report des contrôles continus, non relevé des absences, etc.). Il demande à la CPU et aux président-e-s d'université de respecter les franchises universitaires ainsi que la liberté d'expression et d'organisation des étudiants et des personnels, dans le cadre des règlements en vigueur.

*snes**.p-fsu*